



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du jeudi 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien LE PESSOT, Maire de PÉDERNEC

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	15
Procurations	4

Présents : LE PESSOT Damien, BODILIS Tiphén, LE GAC Vincent, QUEMENER Sandra, BALDINHO Christine, LE PEUCH Pascal, MADIGOU Patricia, FEUVRIER, Jacqueline, RIOU Stéphane, LE MERRER Gwenola, GUELLEC Gisèle, FINETTI Alexandre, RANNOU Hervé, TANGUY Fanny, LE BIHAN Matthieu

Absents : LE ROUX Gildas (procuration à LE PESSOT Damien), LE BLEVENNEC Patrick (procuration à RIOU Stéphane), CARVENNEC Eveline (procuration à MADIGOU Patricia), de GUILLEBON Michel-Marie (procuration à BALDINHO Christine)

Vincent LE GAC a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 septembre 2026

Date d'affichage : 10 septembre 2026

2026-9-8 Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des communes sinistrées par les incendies

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite des incendies d'une intensité exceptionnelle survenus au cours de l'été 2026 dans plusieurs départements, notamment en Gironde, l'Association des maires de France (AMF) a ouvert un fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées.

Ce fonds est destiné à recueillir les dons des collectivités afin de soutenir directement les communes touchées, notamment pour permettre la continuité de leur fonctionnement, la remise en état de leurs équipements et l'assistance aux populations.

Il était initialement proposé que la commune de Pédernec participe à cet élan de solidarité par le versement d'une aide exceptionnelle de 200 € au fonds « AMF Aides Sinistres ».

Au cours des échanges, les membres du Conseil municipal proposent de porter cette aide à 300 €. Monsieur le Maire soumet donc au vote l'attribution d'une aide exceptionnelle d'un montant de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 300 € à l'Association des maires de France, au titre de son fonds « AMF Aides Sinistres », et autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de cette aide.

Fait et délibéré à Pédernec le 17 septembre 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Damien LE PESSOT

